



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

Préfecture
Direction des relations avec les collectivités territoriales

Moulins, le 1^{er} JUIN 2016

Le Préfet de l'Allier

Bureau du conseil et du contrôle budgétaire, dotations de l'Etat,
Intercommunalité

Affaire suivie par : Yousef TAOUFIK
Tél : 04 70 48 33 70
yousef.taoufik@allier.gouv.fr

à

Monsieur le Président le Conseil Départemental de
l'Allier

Mesdames Messieurs les Maires des communes de
l'Allier

Mesdames Messieurs les Présidents des EPCI du
Département de l'Allier

Messieurs les Sous-Préfets des arrondissements de Vichy
et Montluçon (en communication)

Circulaire n° : 33 / 2016

Objet : Mise en ligne des modalités de calcul des différentes dotations de l'État perçues par les collectivités du Département de l'Allier en 2016.

Suite aux notifications des dotations de l'État auxquelles vos collectivités ont pu prétendre en 2016, j'ai l'honneur de vous préciser que vous trouverez, pour votre complète information, sur le site internet des services de l'État dans l'Allier, l'ensemble des modalités de calcul et de répartition de chacune des dotations suivantes :

- Dotation Nationale de Péréquation,
- Dotation de Solidarité Rurale,
- Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale,
- Dotation Globale de Fonctionnement des départements,
- Dotation Globale de Fonctionnement - Dotation Forfaitaire des communes,
- Dotation Globale de Fonctionnement des EPCI :
 - Dotation de compensation,
 - Dotation d'intercommunalité.

Je vous invite à vous rendre dans la rubrique « politiques publiques - relations avec les collectivités territoriales – finances locales – les dotations » via le lien suivant :

<http://www.allier.gouv.fr/les-dotations-a1202.html>

Les fiches DGF 2016 vous seront notifiées dès leur diffusion par la Direction Générale des Collectivités Locales.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



David-Anthony DELAVOËT